

ADHERER POUR MIEUX LOUER

Vous êtes propriétaires et vous souhaitez louer votre hébergement?

L'Office de Tourisme de La Toussuire, labélisé qualité tourisme, vous propose 2 formules d'adhésion pour apparaître sur notre site internet !

Adhésion
référencement

Adhésion
Location

©Ldsp photographie



Adhésion référencement

- Création d'une fiche APIDAE* par l'Office de Tourisme
- Descriptif de votre bien avec vos coordonnées et photos (à fournir) sur le site de l'Office
- Traduction des fiches en anglais et néerlandais
- Accompagnement pour le classement ministériel* et/ou les labels obligatoires

* se référer au glossaire

TARIF:

134€ pour 1 meublé
191€ pour 2 meublés
258€ pour 3 meublés
336€ pour 4 meublés
420€ pour 5 meublés et plus



- Création d'une fiche APIDAE* par l'Office de Tourisme
- Descriptif de votre bien avec vos coordonnées et photos (à fournir) sur le site de l'Office
- Traduction des fiches en anglais et néerlandais
- Accompagnement pour le classement ministériel* et/ou les labels obligatoires
- Outil de commercialisation Open Pro:
 - Réservation en ligne sur le site internet
 - Visibilité des disponibilités et tarifs de votre logement en temps réel
 - Création automatique des contrats de location
 - Utilisable sur ordinateur, tablette, portable
 - Options supplémentaires payantes:
 - paiement en ligne, one shot pay
 - Synchronisation des planning avec d'autres plateformes

TARIF:

- 185€ pour 1 meublé**
- 264€ pour 2 meublés**
- 358€ pour 3 meublés**
- 447€ pour 4 meublés**
- 558€ pour 5 meublés et plus**



*Maison des propriétaires

La Maison des Propriétaires a été créée en 2018 en collaboration avec l'Office de Tourisme, la Mairie et La Soremet (remontées mécaniques).

Situé dans les locaux de l'Office de Tourisme, ce bureau accueille les propriétaires afin de les aider dans toutes les démarches nécessaires à la commercialisation de leur hébergement (fiscalité, aide à la rénovation, taxe de séjour, classement...)

*Fiche APIDAE

« La plateforme APIDAE est une base de données, utilisée pour gérer de façon collaborative les informations touristiques de l'ensemble des territoires »

Cette plateforme est utilisée à l'échelle nationale.

Uniformiser les fiches permet d'exploiter les données par le plus grand nombre (presse, média, Savoie Mont Blanc...)

Les Offices de Tourisme utilisent désormais des fiches Apidae pour créer l'intégralité de leur site internet. Beaucoup de critères composent cette fiche, c'est pourquoi l'agent en charge de la création de cette fiche passe du temps avec le propriétaire afin de répondre le plus justement. Des photos sont également nécessaires, leur qualité haute définition est primordiale (suppression des photos en basse définition par la plateforme APIDAE).

*Classement Ministériel

Les meublés de tourisme sont classés par des organismes agréés par le ministère, en cinq catégories de 1 à 5 étoiles, suivant leur confort, leur surface habitable totale et leur capacité d'hébergement.

Le classement est un gage de qualité et donne droit à un abattement fiscal de 71% sur les revenus locatifs.

Le SIVAV (syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Arvan et des Villards) est en charge des classements.

Le montant est de 25 euros par couchage et la décision de classement est valable 5 ans.

Les coordonnées pour contacter la personne en charge au SIVAV : 04-79-64-09-38

*Labels

Gîte de France ou Clévacances proposent des labels. Toujours dans un souci qualitatif, ces labels proposent leur propre site de commercialisation.

Les labels donnent droit à un abattement de 50%.

Ils sont également valables 5 ans à condition d'être à jour de la cotisation annuelle.

*Outil de commercialisation OPEN PRO

L'Office de Tourisme en collaboration avec le Sivav vous propose un outil " l'Open Pro" qui permet de créer directement dans la centrale de disponibilité, la fiche de votre hébergement, de mettre à jour vos périodes disponibles et vos tarifs. De petites vidéos de tutorielles sont à disposition pour vous guider lors de la création et pendant l'exploitation..

Une fois la fiche créée et le contrat défini, lors des demandes de réservations, vous pourrez directement envoyer le contrat aux futurs locataires.

Votre fiche apparaîtra sur le site de l'Office et dans les disponibilités en temps réel.

Open Pro peut être utilisé sur ordinateur mais également sur tablette et téléphone portable.

Vous avez la possibilité d'utiliser le widget de réservation sur votre propre site internet, ou sur les réseaux sociaux afin d'optimiser vos ventes

Des options payantes peuvent compléter vos besoins :

- La synchronisation des plannings de réservations
- Le paiement en ligne

CHARTRE

Engagement de l'Office de Tourisme

- Nous procédons à la création de vos fiches APIDAE (descriptif, photos, traduction anglais, néerlandais) qui vous permettent d'être présent sur notre site internet et sur celui de nombreux acteurs du tourisme de façon aléatoire (Savoie Mont Blanc Tourisme, Auvergne Rhone Alpes Tourisme)
- Nous vous aidons également dans la création et la prise en main de vos comptes avec l'outil de commercialisation (Open Pro)
- Nous faisons un suivi sur les modalités administratives du classement et des labels
- Les conseillères en séjour sont force de propositions lors d'une demande d'hébergement pour valoriser votre bien

Engagement du propriétaire

- Le propriétaire s'engage à être à jour de sa cotisation
- Le propriétaire s'engage à obtenir :
soit un classement ministériel valable pendant 5 ans,
soit un label (Gîte de France, Clévacances) et être à jour de sa cotisation annuelle
- L'obtention d'un classement ou d'un label est bien définie. Vous devez respecter le nombre d'étoiles, épis ou de clés par rapport à la capacité d'accueil attribuée.
- Le propriétaire s'engage à respecter la Loi Hoguet concernant la remise des clefs.
- Le propriétaire ayant choisi l'option 2 , s'engage à mettre à jour ses disponibilités. En cas de double réservation, il doit prendre en charge et lever le différent.
- **Tous changements sur le compte Open Pro (texte, photos...) doivent impérativement être signalés aux agents d'accueil afin que ces derniers effectuent les modifications sur les fiches APIDAE**

L'Office de Tourisme se réserve le droit d'exclure un propriétaire, lorsque celui -ci ne respecte pas les points précédemment inscrits, et également lorsque l'Office de Tourisme reçoit un nombre important de retours de locataires mécontents .

Pour les renouvellements d'adhésion. vous avez jusque fin mars 2023 pour régler votre cotisation.

Passez cette date votre hébergement risque de ne plus apparaître sur le site de l'Office.

Qualité Hébergement Sybelles



Si vous êtes classés , adhérant à l'Office ou dans une agence qui adhère à l'Office de Tourisme.

Vous répondez aux critères du cahier des charges

Obtenez gratuitement le label Qualité Hébergement Sybelles pour une durée de 5 ans

Profitez d'avantages à partir de 8 semaines de location par an

Partenariat Photos !

Comme vous le savez tous, les photos sont devenues essentielles pour donner envie de venir dans votre logement. Vous êtes adhérents à l'Office de Tourisme et vous avez obtenu la Qualité Hébergement Sybelles.

Nous vous proposons de bénéficier d'un partenariat avec 2 photographes professionnels:

Louise Dupuis

Buchot Jessica

10€ offerts sur un pax de 10 photos
soit 115€ au lieu de 125€

Pour plus de renseignements sur le Label et sur le partenariat photo, contactez:

Madame Mottard Yannick

hebergement@la-toussuire.com

04-79-83-06-08 (les après-midi)

bulletin d'inscription
2023/2024

-Merci de remplir cette partie, la signer et de la renvoyer soit par mail, soit par courrier accompagnée du règlement.

Vous trouverez en pièce jointe le RIB de l'Office de Tourisme si vous souhaitez régler par virement.

-Si vous êtes nouvellement adhérent, merci de bien remplir tous les champs

Nom et Prénom du propriétaire :

Adresse principale:

Adresse Mail:

Téléphone:

Nom du ou des hébergements :

Je choisis la formule :

Je règle la somme de :

Mode de règlement :

Par votre signature, vous confirmez avoir lu la Charte

Signature:

N'oubliez pas vos obligations en tant que loueurs de meublé !

Si vous souhaitez vous lancer dans la location de meublé de tourisme, vous devez impérativement:

- Faire une déclaration en mairie
- Faire une déclaration d'existence au tribunal de commerce de Chambéry

N'hésitez pas à nous demander par mail ou format papier "le petit Dico du Proprio"

Il reprend point par point ce qu'il faut savoir !

